

# MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland  
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05  
FAX : 03.84.47.35.31

@ : [mairiedecourlans@wanadoo.fr](mailto:mairiedecourlans@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

**PRESENTS** : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, BARDOUX Gérard, GROS Jean-Gérard, BACHEROT Patrick, CADET Philippe, COLOMER Patrick, DORMOY David, FILLATRE Daniel, JACQUET Chantal, MINARY Guy, MORTIER Antoine, SCHMITT Séverine.

**Absents excusés** : GUYON Delphine.

**Secrétaire de Séance** : BARDOUX Gérard

**Pouvoirs** : GUYON Delphine donne pouvoir à PATTINGRE Alain.

### NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Conformément à l'instruction ministérielle n° 1590/DEL/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002, relative aux correspondants défense, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur GROS Jean-Gérard, 4<sup>ème</sup> adjoint, correspondant « Défense » pour la commune de Courlans. Cet élu participera aux actions régulières d'information et de sensibilisation sur les questions et l'actualité de défense.

### ECLA : Commission Intercommunale des Impôts directs (CICID)

L'article 1650 A du Code Général des Impôts a rendu obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la création par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs, composée de 11 membres : le président de l'EPIC (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, PROPOSE : Patrick MICHE, délégué titulaire et Gérard BARDOUX, délégué suppléant

### ECLA : DEMANDE INTEGRATION DES NOUVELLES VOIRIE CLASSEES

Monseigneur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 mars 2014 concernant le classement en voies communales des voies suivantes :

- Rue en couche Buisson,
  - Rue de la Combenoire,
  - Rue de Chardenoy,
  - Rue des Fontaines de Chavannes,
  - Rue Gay la Biche
- Le Conseil Municipal doit faire porter ces nouvelles voies à la liste des voies communales transférées à ECLA. Il sollicite la prise en compte des voies : Rue en couche Buisson ; Rue de la Combenoire, Rue de Chardenoy, Rue des Fontaines de Chavannes ; Rue Gay la Biche par ECLA.



**Gérard BARDOUX**  
Le secrétaire de séance,

Prochain conseil municipal le 3 juillet 2014

Bulletin Municipal : la maquette du bulletin n° 15 est présentée au conseil.  
de la commune souhaitant fêter leurs 18 ans. Des pièces justificatives devront être fournies.  
Le conseil municipal décide d'instaurer la gratuité d'utilisation du caveau municipal pour les habitants

### AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le tracé PDIPR 2014 et valide la proposition d'ECLA.

- Carrefour du Poissonnard
- Le Montarlier
- Courlans Relais-velo
- Pont Gay la Biche

Quatre poteaux de signalétique directionnelle sont proposés :

Dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), ECLA travaille actuellement sur le tracé PDIPR 2014 ainsi que sur la mise en place de la signalétique directionnelle.

### Approbation du tracé 2014 sur le territoire de Courlans ainsi que leur dénomination (PDIPR)

### ECLA : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Une communication précise sera faite aux parents d'élèves avant les vacances d'été.  
temps d'activités périscolaires).

Par ailleurs, et en regard au coût important de la réforme des rythmes scolaires impactant fortement le budget communal, le conseil municipal décide d'étudier la modification des tarifs d'accueil périscolaire (garderie-cantine-

- La création de temps supplémentaire de garderie (notamment le mercredi)
- Le maintien des temps de garderie existants
- L'allongement du temps scolaire d'une demi-heure sur deux matinées (dont le mercredi)
- La réduction du temps scolaire d'une demi-heure sur deux autres journées
- Le regroupement des activités périscolaires le mardi après-midi

Le regroupement des activités périscolaires le mardi après-midi  
décide de proposer au conseil d'école :  
apparatrice une large majorité en faveur du regroupement des activités périscolaires sur une seule demi-journée,  
affaires scolaires de l'avis du groupe de pilotage et du résultat du sondage auprès des parents d'élèves qui laisse  
Comme suite au nouveau décret du 8 mai 2014, le conseil municipal, après communication par l'adjoint aux

### RYTHMES SCOLAIRES

- décide de maintenir le tarif « Téléalarme » mensuel à 24 €
- décide de fixer à compter du 01 juin 2014 le tarif des repas livrés à domicile à 6,35 €
- décide de fixer à compter du 01 Septembre 2014 le tarif des repas enfants à 4,30 €

Le Conseil Municipal, à la majorité :  
concernant l'augmentation des tarifs des repas. Il rappelle que le prix de la livraison du repas est inclus dans le  
prix fixé. Monsieur le Maire donne lecture des courriers du Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale

### REVISION DES TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET REPAS A DOMICILE